

CIAS "Vendée-Autise"
E.H.P.A. et E.H.P.A.D. "La Moulinotte"

LIVRET D'ACCUEIL DU RÉSIDENT

(Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes)



15, rue du Peu
85240 SAINT HILAIRE DES LOGES
02 51 52 10 15 - 02 51 52 14 13
accueil@ehpadlamoulinotte.fr

Le plan de situation

SAINT HILAIRE DES LOGES

Saint Hilaire des Loges est une charmante commune bordée par deux rivières, l'Autize et la Vendée, qui offre un paysage varié entre deux départements (Vendée et Deux-Sèvres). La commune se caractérise par une palette de services large et variée avec médecin, dentiste, kinésithérapeute, psychologue, pharmacien, centre de soins, écoles, service d'aides à domicile, bibliothèque, Agence Postale...



Le CIAS

L'établissement est géré par le Centre Intercommunal d'Action Sociale « Vendée Autise » composé des communes de Faymoreau, Maillé, Maillezaïs, Nieul sur l'Autize, Oulmes, Puy de Serre, Saint Hilaire des Loges et Xanton-Chassenon.

Les EHPADs « Aliénor d'Aquitaine » à Nieul sur l'Autize, « Le Cèdre » à Maillé et « Julie Boeuf » à Maillezaïs sont présidées par le même Conseil d'Administration que l'EHPAD « La Moulinotte ».

Le Président du CIAS est chargé d'exécuter les délibérations du Conseil d'Administration. Il est responsable de la politique générale conduite par l'établissement.

Le mot du Président

Ce livret d'accueil vous est remis pour une entrée éventuelle à l'EHPAD la Moulinotte. Il répondra, je l'espère, à toutes les questions que vous vous posez.


Il reprend point par point, la vie quotidienne et le fonctionnement de l'établissement.

Le Conseil d'Administration du CIAS « Vendée-Autise » dont j'assume la Présidence, veille à ce que votre séjour soit le plus agréable possible à vivre avec « Un respect que nous devons à nos aînés ».



Pour m'aider à assumer mes missions et responsabilités, je suis entouré de 32 administrateurs dont 3 Vice-Présidentes.

Le Conseil d'Administration se réunit une fois par mois afin de décider des orientations à prendre pour la résidence qu'elles concernent la vie résidentielle, les ressources humaines, la gestion administrative ou financière. Je délègue certains pouvoirs à la Directrice qui assure la bonne gestion de la structure et lui octroie des droits de signature.

Bonne lecture et au plaisir de vous rencontrer



Le Président
Jean-Louis MALLET



Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)



Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement. Des représentants des résidents, des familles, du personnel et du Conseil d'Administration y siègent.

Cette instance est le lieu privilégié d'information et d'expression des résidents.

L'établissement

La résidence « la Moulinotte » est un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) situé au cœur de la commune de Saint Hilaire des Loges. Il accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus.

Cet ancien foyer logement a été entièrement réhabilité en 2013 aux normes HQE (Haute Qualité Environnemental).



L'établissement compte aujourd'hui 93 logements (dont 5 chambres pour couples). Il se compose de :

- un EHPAD d'une capacité de 93 résidents avec une unité protégée de 11 chambres dédiées aux personnes désorientées ou atteintes de troubles cognitifs apparentés à la maladie d'Alzheimer (UPAD « Les Oliviers »).
- un EHPA de 5 lits (ces logements sont réservés aux résidents valides).

Le jardin

Vous trouvez autour de la résidence un beau jardin arboré et différents équipements :

-terrasses en bois, tables de pique-nique, bancs, terrain de pétanque, jeux intergénérationnels adaptés aux enfants comme aux personnes âgées (table d'échecs, tourniquet, panier de basket...) sans oublier le poulailler et ses habitantes!!!



Le logement



Votre logement mesure environ 30 m² et est équipé d'une salle de bain aménagée, d'un réfrigérateur, d'un évier et d'un placard avec penderie et étagères. Vous disposez d'une prise téléphonique, d'une prise de télévision, d'une prise Internet (accès Internet sous réserve de la souscription d'un abonnement auprès d'un opérateur) et chaque résident est équipé d'un système d'appel personne.

Tout le matériel médical (lit médicalisé, montauban, déambulateur...) est fourni par l'établissement.

L'aménagement du logement est laissé à votre initiative. Vous êtes libre de meubler et décorer votre logement à votre convenance mais sans modifications des installations existantes. Les rideaux « non feu » sont fournis.



L'entretien des locaux



Le ménage est assuré par le personnel hôtelier une fois par jour. Il vous est demandé à vous et votre entourage de respecter la propreté des locaux.

Les réparations



Si vous constatez un problème matériel (ampoule grillée, fuite...), vous pouvez le signaler à l'agent en charge de la maintenance.

La prise en soins : travail en humanité

Vous serez pris en soins par l'équipe qui assurera le nursing et/ou de l'aide aux gestes de la vie quotidienne (toilette, aide au repas, déplacements...). L'ensemble du personnel répond aux besoins des résidents et assure une permanence soignante 24h/24h.

Les soins et le suivi médical sont effectués par l'équipe infirmière présente tous les jours de 7H30 à 19h30, par votre médecin traitant et par le médecin coordonnateur de la résidence.

Une psychologue est à la disposition des résidents et de leurs proches et sera chargée de mettre en place avec vous un projet d'accompagnement personnalisé en concertation avec l'équipe.

Un membre du personnel sera nommé pour être votre référent afin de faciliter votre intégration et mieux connaître la vie de l'établissement.

Pour repérer la qualification du personnel, des codes « couleur » sont apparents sur les tenues professionnelles :

Infirmiers

Soignants

Agents

Les repas



A partir de :

07h00 : Petit déjeuner en chambre

12h00 : Déjeuner en Salle de Restaurant

15h30 : Gouter au Salon de l'Amitié

18h15 : Dîner en Salle de Restaurant

La nuit collation si besoin

Les horaires de repas varient légèrement suivant l'autonomie des personnes.

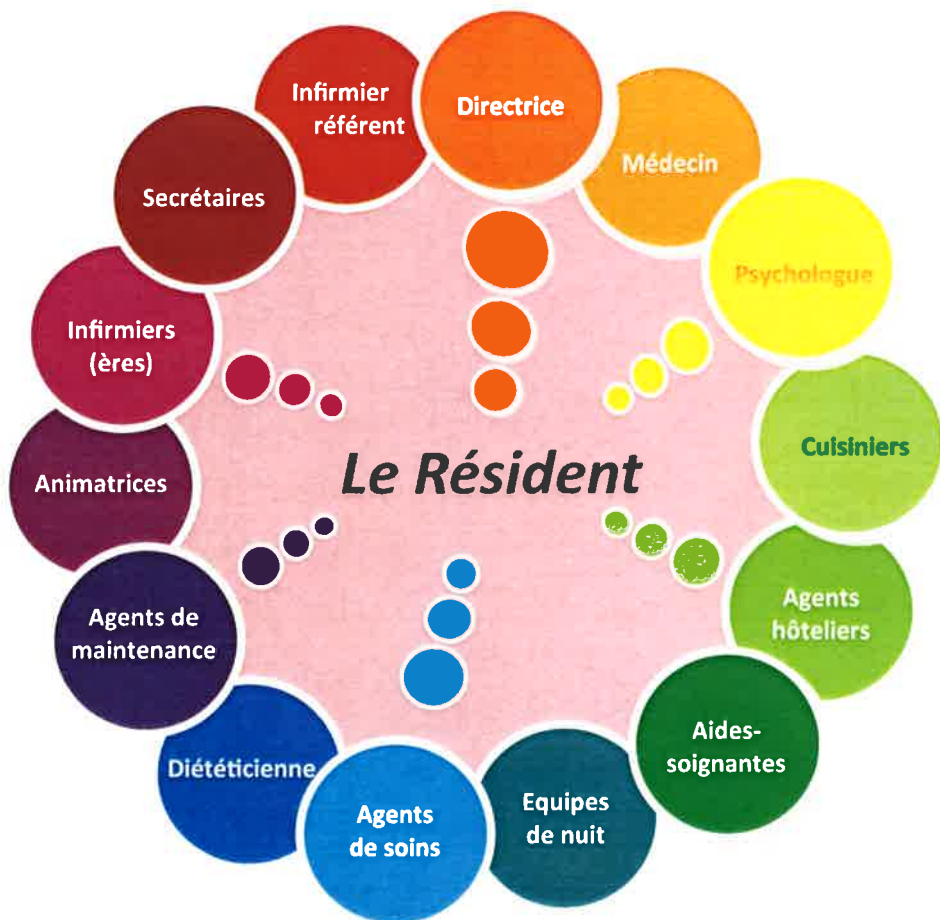
Si vous êtes malade, un plateau vous sera proposé en chambre. L'établissement respecte les régimes sur prescriptions médicales.

Les menus de la semaine sont établis par le chef de cuisine et la diététicienne.

Sur réservation, vous pouvez déjeuner avec des membres de votre famille ou vos amis dans la « Maison des visiteurs ». Il est également possible de louer une salle (pour des réunions de famille, anniversaires, décès...). Tous les tarifs sont affichés à la résidence.

Le personnel

La résidence « La Moulinotte » dispose d'une équipe pluridisciplinaire de 69 agents :



Les intervenants extérieurs



- une pédicure intervient une fois par mois ou plus si besoin à votre demande ou à la demande de l'équipe.
- un kinésithérapeute intervient sur prescription médicale.
- des coiffeurs interviennent 1 fois/semaine sur rendez-vous.
- autres prestataires (esthéticienne, opticien, ergothérapeute...).

La pharmacie et le laboratoire



Les médicaments sont à la charge des résidents, mais peuvent être préparés et distribués par l'équipe médicale. L'établissement a signé une convention avec une officine pour l'approvisionnement des ordonnances prescrites.

Les produits d'incontinence sont fournis par l'établissement. Leur prix est compris dans le prix de journée que vous acquittez.

Pour vos analyses médicales, l'établissement s'occupe de prélever et de transmettre au laboratoire.

L'hospitalisation et le transport



En cas d'hospitalisation, l'établissement informe immédiatement et systématiquement votre représentant légal ou votre référent familial qui se charge, si besoin, de prévenir le reste de vos proches.

Pour le transport des rendez-vous médicaux externes, les familles sont sollicitées, mais lorsque ce n'est pas possible, les compagnies d'ambulances de proximité se chargent du transport. Votre choix est respecté. Un bon de transport est obligatoirement nécessaire pour un remboursement éventuel car sinon vous aurez à payer le transfert.

Les visites et horaires d'ouverture de 7h à 21h



Vous pouvez recevoir vos proches librement, en respectant la tranquillité de l'établissement.

Le secrétariat est ouvert de 8h45 à 17h30 du lundi au vendredi et jusqu'à 15h45 le samedi. Une permanence téléphonique est assurée 24h/24h où vous pourrez joindre un membre du personnel.

Si vous vous absentez, il suffit de prévenir le personnel pour éviter toute inquiétude et préparer votre sortie. Si votre retour a lieu après la fermeture des portes (21h00-7h00), il est conseillé de nous avertir au préalable. L'équipe de nuits sont joignables au moyen d'une sonnette extérieure.

Les petits animaux de compagnie vaccinés et tenus en laisse sont autorisés dans votre logement et les locaux communs (excepté dans le restaurant).

Animation : les activités



Vous êtes libre d'organiser votre journée comme bon vous semble selon vos goûts et vos souhaits. Le programme hebdomadaire est affiché. L'animation au quotidien est assurée par les animatrices. Aidées de l'ensemble du personnel, elles mettent à votre disposition des activités variées :

Les ateliers physiques : gymnastique douce, promenades, pétanque...

Les activités manuelles : atelier cuisine, atelier pliage de linge, bricolage, jardinage...

Les activités intellectuelles : atelier mémoire, jeux de société, vidéo, lecture...

Les activités sociales : repas à thème, rencontres inter établissement, chants...

Les activités ludiques : rencontre avec la micro crèche, anniversaires...

Plusieurs moments festifs ont lieu toute l'année (conférences, films, fête des familles...)

Des activités spécifiques adaptées aux personnes âgées ayant des troubles d'orientation sont aussi proposées afin de solliciter leurs capacités cognitives.

Une « amicale des résidents » sous forme associative collabore au choix des animations.



Réalisation atelier bricolage



Loto



Jeux mobilité

Le cybercafé



Un ordinateur avec accès Internet et Skype .

La gazette



Le journal « L'éveil de la Moulinotte » est distribué tous les 4 mois.

Le courrier



Le courrier et les journaux sont distribués du Lundi au Samedi.

Pour les résidents sous protection juridique, le courrier sera renvoyé à l'organisme dont ils dépendent.

Pour les résidents qui n'assurent plus la gestion de leur courrier, les familles doivent le faire parvenir chez elles et vérifier régulièrement à l'accueil s'il y a du courrier pour eux. L'établissement ne gère pas le courrier personnel.

Une boîte aux lettres est à votre disposition près des bureaux administratifs. Le courrier est relevé à 17H du Lundi au vendredi ainsi que le samedi à 9H30.

Le linge



L'établissement fournit draps, taies d'oreillers et de traversin. Chaque résident emporte son trousseau (vêtements et linge de toilette) et un matelas (sauf prescription médicale). TOUTES les pièces du trousseau doivent être marquées (y compris oreillers, housses de protection, couette, couvertures...).

Une prestation payante « marquage de linge » est proposée lors de votre arrivée pour identifier votre trousseau et tous les vêtements qui seront ajoutés lors de votre séjour.

L'établissement assure le lavage, le repassage et la distribution du linge.

Les vêtements délicats seront lavés par la famille (laine, Damart...).

Vos proches veilleront à renouveler vos vêtements à chaque changement de saison ou suivant l'usure ou modification de la taille. Ils auront aussi les travaux de couture à assurer, pour la remise en état des vêtements.

L'épicerie



Les animatrices vous proposent une fois par semaine de venir « faire votre marché » à la petite épicerie de la résidence « Boutique Dépann'Age ». Vous y trouverez différents articles (gâteaux, chocolats, dentifrice, savon, piles...). Si vous avez besoin de produits que vous ne trouvez pas à l'épicerie, vous pouvez leur passer commande.

Le lieu de culte



Une messe est célébrée une fois par semaine le vendredi et un chapelet est dit tous les mardis. Des rencontres avec le Prêtre peuvent être organisées sur simple demande. Une convention évangélique a été signée avec la paroisse Montfort sur Vendée. Pour les autres confessions, les résidents peuvent vivre leur culte. Une organisation institutionnelle est alors mise en place.

La vie civique



Comme tout citoyen, les résidents ont accès à leur bureau de vote de référence ; la famille est chargée du transport. Au sein de la Résidence, une permanence peut être mise en place par la gendarmerie pour les votes par procuration.

L'unité protégée « Les Oliviers »



L'UPAD répond à une demande d'accompagnement spécifique : il s'agit d'une unité protégée et sécurisée permettant d'accueillir des personnes atteintes de troubles cognitifs sévères, et dont le risque de fugue est souvent très élevé.

Cette unité de 11 résidents offre :

- Des espaces communs (salon TV avec fauteuils confort, cuisine thérapeutique avec tables ergonomiques, espace libre de circulation pour une déambulation sécurisée, patio vitré avec vue sur le ciel agrémenté de plantes et de tables d'activités...),
- Des chambres sécurisées de 20 m² avec salle de bain individuelle,
- Un jardin entièrement clôturé avec potager et plantation.

Chaque résident bénéficie d'animations adaptées et variées ayant pour but de favoriser les repères temporels et spatiaux, au travers de différentes activités (lecture du journal, la composition du menu du jour, la verbalisation du déroulement de la journée ...).



Les prix de journée

Les tarifs sont fixés par le Conseil d'Administration après accord des tutelle.
De cette somme, il faut déduire, le cas échéant et sous conditions de ressources :

- L'Aide Personnalisée au Logement, (APL) versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- L'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA) versée par le Conseil Départemental.

Les informations diverses

- Le Trésor Public s'assure de la régularité des écritures comptables et des budgets de l'EHPAD.
- L'EHPAD est contrôlé par l'Agence Régionale de Santé des Pays de Loire et le Conseil Départemental de la Vendée. Ils octroient des dotations, fixent les prix de journées et le tarif dépendance.
- Les recours contentieux sont présentés devant le Tribunal Administratif de Nantes.

Le mot de la directrice

L'ensemble du personnel et moi-même avons le plaisir de vous souhaiter la bienvenue.

Nous mettrons tout œuvre pour vous entourer, répondre au mieux à vos besoins et vous accompagner au quotidien.

Notre projet d'établissement est basé sur le « vivre ensemble, plaisirs et contraintes partagées ».

Ce livret d'accueil, vous permettra à vous et à vos proches, de mieux connaître la résidence qui va vous accueillir.

Il contient des renseignements qui peuvent vous être utiles pour préparer ou faciliter votre arrivée et votre intégration dans notre établissement.

Nos valeurs

